

République Française

Département de la Mayenne

Commune de SAINT GERMAIN LE FOUILLOUX



L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq novembre, à 20 heures 30, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, le conseil municipal de la commune de St Germain le Fouilloux.

Date de convocation : 18/11/ 2021

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Marcel BLANCHET, Sylviane LÉPY, Éric GUÉRIN, Morgane ROUILLON, Jérôme BESNIER, Sonia LEBRETON, Jean-François CHESNE, Bérengère LOW, Grégory FERRON, Sandrine MONTEBAULT, Jean-Louis GEORGET, Marielle NEVEU, Arnaud PIGRÉE, Karine PICARD, Jérôme THOMAS.

Excusée : Karine PICARD

Absent : Arnaud PIGRÉE

D 2021 11 01 : APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) SUITE AUX TRANSFERTS DE FISCALITÉ ET DE COMPÉTENCES

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29,

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Vu le rapport de la CLECT approuvé à la majorité lors de sa réunion du 15 septembre 2021

EXPOSE

La CLECT qui est chargée d'évaluer les conséquences financières des transferts de compétences entre les EPCI et leurs communes membres en vue notamment du calcul des attributions de compensation (AC), s'est réunie le 15 septembre 2021 pour les évaluer concernant :

- le transfert de la compétence "Théâtre de Laval",
- le transfert de la compétence "Enseignement artistique",

Son rapport a été adopté en séance du 15 septembre 2021. Il doit être approuvé à la majorité qualifiée des conseils municipaux.

Chaque commune membre de l'EPCI, s'est vu transmettre, lundi 27 septembre 2021 ledit rapport. Les communes doivent délibérer dans un délai de 3 mois à compter de cette transmission.

Après ces votes, les AC provisoires seront adoptées par le Conseil communautaire de Laval Agglomération.

Il est demandé d'approuver le rapport de la CLECT en date du 15 septembre 2021, annexé à la présente délibération qui détermine le montant de charges transférées pour chacune des communes de LAVAL AGGLOMERATION.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve ce rapport.

D 2021 11 02 : Rapport d'activités et compte administratif 2020 de Laval Agglomération

Le conseil communautaire du 27 septembre a approuvé le rapport d'activité 2020 de Laval Agglomération.

Conformément à l'article L5211-39 du CGCT, ce rapport doit être présenté à l'ordre du jour du conseil municipal accompagné du compte administratif 2020 de Laval Agglomération.

M. le maire présente au conseil municipal le rapport d'activités ainsi que le compte administratif 2020 transmis avant le 30 septembre 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport et du C.A. 2020.

D 2021 11 03 : Admissions en non-valeur de 2 titres de l'exercice 2019

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 05 octobre 2021,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

Décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes (74) :

- de l'exercice 2019, pour 22,00€ € (locations tables/bancs)

Dit que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune, compte 6541.

D 2021 11 04 : Avenant n° 2 au bail commercial entre LMA et la commune

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE M. le maire à signer l'avenant n° 2 au bail commercial entre LMA et la commune concernant la mise en place d'une provision pour charges pour l'exercice comptable 2021-2022 et l'étalement des charges des trois derniers exercices de la copropriété sur 5 ans (de 2021 à 2025).

Le bail est conclu jusqu'au 31 décembre 2036.

D 2021 11 05 : Demande de subvention DETR 2022 – Plan de financement –

Le conseil municipal,

VU le projet de requalification de la rue du Mesnil

CONSIDERANT que ce projet vise à :

- embellir la rue d'entrée avec le maintien de l'alignement des arbres situés au centre
- sécuriser le déplacement des usagers et notamment les piétons (trajet centre-bourg jusqu'aux équipements sportifs situés rue de la Herpinière)
- assurer la gestion des eaux pluviales avec une régulation dans l'aménagement
- maintenir le nombre de places VL à proximité de la salle des fêtes

SOLLICITE la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) au titre de l'exercice 2022

VALIDE le plan de financement ci-après :

Dépenses	HT	TTC	Financement	Recettes
Travaux rue du Mesnil	289 000€	346 800€	DETR	60 000€
Maitrise d'œuvre	18 900€	22 680€	Autofinancement	247 900€
Total	307 900€	369 480€	Total	307 900€

AUTORISE Mr le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

D 2021 11 06 : Demande de subvention du département au titre *des amendes de police*

Mr le maire présente au conseil municipal les premières esquisses d'aménagement de la rue du Mesnil en matière de sécurité routière.

Les travaux étant consacrés à l'amélioration de la sécurité routière (plans de circulation, signalisation horizontale, aménagement de carrefours) une aide financière versée au taux de 25% du HT et plafonnée à 40 000€ peut être accordée la collectivité.

Le conseil municipal , après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- SOLLICITE cette aide financière au taux de 25 % sur le montant des travaux HT
- APPROUVE le plan de financement ci-après :

Dépenses	HT	TTC	Financement	Recettes
Travaux rue du Mesnil	289 000€	346 800€	Amendes de police	10 000€
Maitrise d'œuvre	18 900€	22 680€	Autofinancement	297 900€
Total	307 900€	369 480€	Total	307 900€

AUTORISE Mr le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

D 2021 11 07 : Lotissement route de Changé – Rétrocession des réseaux & équipements

Mr le maire rappelle au conseil municipal qu'un permis d'aménager a été délivré à M. MOREAUX Didier le 1^{er} octobre 2021 pour le projet d'un lotissement de 4 lots situé route de Changé et desservi par l'impasse du Lavoir.

La commune autorise le maire à signer la convention de rétrocession des réseaux et équipements communs (voirie) du lotissement avec Didier MOREAUX.

La commune accepte le transfert de propriété et s'engage à incorporer dans son domaine public la totalité des voiries et équipements communs au lotissement une fois les travaux achevés et réceptionnés définitivement par les services compétents.

D 2021 11 08 : Tarifs de cantine, accueils périscolaire et de loisirs au 1^{er} janvier 2022

Le conseil municipal,

FIXE les tarifs, à compter du 1^{er} janvier 2022, comme suit :

RESTAURATION SCOLAIRE	Tarif A QF ≥ 1200	Tarif B 750 < QF < 1200	Tarif C QF ≤ 750	Tarif D Hors commune	Surfacturation repas non prévu
Enfant	3.78€	3.67€	3.62€	3.85€	3.00€

ACCUEIL DE LOISIRS & PÉRISCOLAIRE	Tarif A QF ≥ 1200	Tarif B 750 < QF < 1200	Tarif C QF ≤ 750	Tarif D Hors commune	Dépassement horaire soir
Accueil matin ou soir	1.70€	1.67€	1.64€	1.76€	3€ le ¼ h
½ journée	6.69€	6.55€	6.47€	6.76€	
Journée complète	9.35€	9.18€	8.99€	9.47€	

Le quotient familial est établi selon les critères et le mode de calcul arrêtés par la CAF au 1^{er} juillet 2021. En cas de non production des documents justifiant les ressources du redevable, il sera fait application du tarif de base (A).

Le Conseil Municipal,

- **VU** sa délibération en date du 08 décembre 2020,

- **FIXE** les tarifs de location de la salle des fêtes, à compter du 1^{er} janvier 2022, comme indiqués au verso

- **ARRETE** le règlement comme indiqué ci-dessous :

Modalités de réservation : seules les demandes présentées en mairie seront prises en considération, après signature du contrat de location

Locations aux associations communales : la salle sera mise gratuitement à la disposition des organisateurs pour toutes réunions, seules les locations de la vaisselle et de la cuisine seront payantes: la salle étant gratuite. Pour toute fête ou manifestation avec entrée payante, la location courante sera appliquée.

Nettoyage et disponibilité de la salle : elle devra être remise en état et libre pour le lendemain midi, 10 heures. A défaut, un forfait de 25 € sera demandé aux locataires

Versement d'arrhes : la somme de 400 € pour les administrés et 500 € pour les personnes extérieures à la commune sera exigée 15 jours minimum avant la location et sera rendue au moment du paiement exact de la location si aucune dégradation n'est intervenue.

Intervention horaire de l'agent de service : en cas de mauvais état des lieux, il sera facturé aux locataires les heures passées par l'agent d'entretien pour la remise en état des locaux (valeur horaire brute au moment de la location).

Dégradations : elles seront à payer sur présentation de la facture de remise en état.

Casse : toute vaisselle cassée sera également facturée (suivant prix d'achat en cours)

	Types de location	Tarifs été 01/05 au 14/10		Tarifs hiver 15/10 au 30/04	
		commune	hors commune	commune	hors commune
	vin d'honneur	60	73	71	86
	jour (de 9h à 19h)	153	212	204	263
	soirée (de 14h à 3h du matin)	153	212	204	263
GRANDE	journée complète (de 9h à 3h)	199	250	250	300
SALLE	2 jours (de 9h à 19h le lendemain	321	388	393	459
	1/2 journée (8-13h ou 13h30-18h30)	102	117	128	143
	réunion intercommunale		67		77
	supplément veille (remise clé veille à 13h)	50	50	50	50
	supplément veille (remise clé veille à 16h30)	30	30	30	30
	vin d'honneur	35		40	
PETITE	jour (de 9h à 19h)	60		80	
SALLE	journée complète (de 9h à 3h du matin)	85		105	
	soirée (de 14h à 3h du matin)	60		80	
	réunion intercommunale		35		55
CUISINE	froide (sans four)	35	50	35	50
	chaud (avec four)	55	70	55	70
	couvert complet	0,42	0,50	0,42	0,50
VAISSELLE	l'unité	0,10	0,10	0,10	0,10
	couvert loué à l'extérieur	0,45	0,55	0,45	0,55
	unité louée à l'extérieur	0,12	0,15	0,12	0,15
	table 8 personnes louée à l'extérieur	4		4	
MATERIEL	banc 4 personnes loué à l'extérieur	1,60		1,60	
	table 8 personnes avec 2 bancs	5,50		5,50	
	table 8 pers, et 2 bancs livrés	10,00		10,00	
	chaise louée à l'extérieur	0,50		0,50	
	SONORISATION	35	40	35	40
	FORFAIT MÉNAGE	50	60	50	60
	CAUTION	400	500	400	500

D 2021 11 10 : Tarifs des concessions dans le cimetière communal au 1^{er} janvier 2022

Le conseil municipal,

VU sa délibération en date du 08 décembre 2020,

☞ **FIXE** les tarifs des concessions, de l'espace cinéraire et des caveaux

dans le cimetière communal, à compter du 1er janvier 2022, comme suit :

Durée	CONCESSION CIMETIERE		ESPACE CINÉRAIRE			CAVEAU 2 places
	Adulte	Enfant	Jardin du Souvenir	Columbarium 1 case	Cavurne	
15 ans	68	34	Forfait de 20€	428	262	1 350€
30 ans	108	54		855	396	

D 2021 11 11 : Indemnité de gardiennage de l'Eglise en 2022

Chaque année, la commune verse une indemnité de gardiennage à la personne qui assure le gardiennage de l'église. Le montant de cette indemnité est régi par la circulaire du 08 janvier 1987 et ce texte précise que le montant de l'indemnité peut être revalorisé selon les dispositions légales qui sont communiquées par les services de l'Etat.

Le montant de l'indemnité pour 2021 était de 479.86 €, soit le plafond indemnitaire relatif au gardiennage des églises communales et concernant un gardien résidant sur la commune où se trouve l'édifice du culte. Ce plafond reste équivalent pour 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- fixe l'indemnité pour le gardiennage de l'église à 479 € pour l'année 2022 ;
- indique que cette indemnité sera perçue par Madame Odile GEORGET, domiciliée à « Bel-Air » en notre commune ;
- autorise le maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

D 2021 11 12 - Révision des loyers au 1^{er} janvier 2022

Le conseil municipal,

- **Vu** sa délibération en date du 08 décembre 2020
- **Décide** de ne pas appliquer d'augmentation, comme l'an passé, pour l'année 2022
- **Dit** que les loyers restent à :

		HT	Montant TVA	Montant TTC
LEMEUNIER Patricia	Logement 4 rue de l'Eglise	411€		411 €
HÉLARD Damien	Le P'tit St Germain 6 rue de l'Eglise	794€		794 €
NESSIL Fatima	Ness coiffure 15 rue des Chapelles	390€	78€	468€
DONASCIMENTO Marie	Fou d'local 17 rue des Chapelles	390€	78€	468€
DAVOINE – SENET Jérémy - Ludivine	La Petite Germinoise 19 rue des Chapelles	500€	100€	600€

A ces loyers s'ajoutent les charges locatives pour les 3 commerces situés dans le local appartenant à LMA.

D 2021 11 13 - Décision modificative n°4 sur le budget primitif 2021

Vu l'adoption du budget primitif en date du 08 avril 2021,

Vu la nécessité de faire des virements de crédits entre comptes

Le conseil municipal autorise les écritures suivantes :

Section d'investissement

Ch.	Article	Objet	Dépense	Recette
21	2184-42	Mobilier	- 2 100.00	
21	2188-42	Autres immobilisations corporelles	+ 2 100.00	
		Total DM 3	0.00	0.00
		Total DM 2	0.00	0.00
		Total DM 1	0.00	0.00
		Pour mémoire, budget primitif	400 480.00	400 480.00
		TOTAL	400 480.00	400 480.00

Section de fonctionnement

Ch.	Article	Objet	Dépense	Recette
014	739223	FPIC	1 200.00	
013	6419	Remboursement/rémunération personnel		1 200.00
		Total DM 3	0.00	0.00
		Total DM 2	0.00	0.00
		Total DM 1	0.00	0.00
		Pour mémoire, budget primitif	944 919.00	944 919.00
		TOTAL	946 119.00	946 119.00

D 2021 11 14 : Territoire Energie Mayenne (TE53) : rapport d'activités 2020

Mr Eric GUÉRIN présente le rapport d'activité 2020 de Territoire d'énergie Mayenne, établissement public de coopération intercommunale et autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et du gaz, pour le compte des communes de la Mayenne.

Publié en application de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport annuel retrace l'activité du syndicat au titre de l'année 2020.

Le conseil municipal,
Après en avoir pris connaissance,
Prend acte de ce rapport.